



Association ENDEAVOR TUNISIA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Septembre 2022

SOMMAIRE

Rapport général du commissaire aux comptes

Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2020

- ✓ Etat de la situation financière
- ✓ Etat des produits et des charges
- ✓ Etat de flux de trésorerie
- ✓ Notes aux états financiers
 - Présentation de l'association
 - Principes et méthodes comptables
 - Notes sur l'état de la situation financière
 - Notes sur l'état des produits et des charges

Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Association ENDEAVOR TUNISIA
Rapport Général du Commissaire aux Comptes
États financiers - Exercice clos au 31 Décembre 2020

Messieurs les membres de l'Association ENDEAVOR TUNISIA

OPINION :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 20 janvier 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association de ENDEAVOR TUNISIA, IU 1541263P au 31 décembre 2020, qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie et les notes. Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 328 307 TND, des actifs nets positifs de 256 900 TND, y compris l'excédent des produits sur les charges de l'exercice de 173 588 TND.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la réglementation en vigueur relative au système comptable tunisien des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et en application des dispositions de décret n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant l'organisation des associations. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT FINANCIER :

La responsabilité du rapport financier incombe au comité directeur de votre association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par rapport aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à apprécier s'il existe une incohérence significative entre le rapport financier et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise de l'association au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DU COMITE DIRECTEUR ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS :

Le comité directeur de votre association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Ainsi :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances. Nos constatations relatives au contrôle interne sont consignés dans la lettre de direction qui fait partie intégrante de ce rapport ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGULARITE DE LA TENUE DES COMPTES DE L'ASSOCIATION :

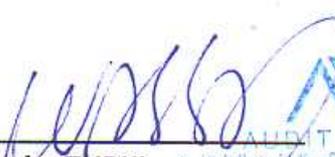
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au comité directeur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, à part le point soulevé ci-dessous, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur :

(i) Les montants perçus par l'association auprès de ses adhérents ne sont pas conformes aux dispositions statutaires et ne font pas l'objet de distinction entre les cotisations, les cotisations de soutien et les subventions au titre des activités. En outre, nous recommandons d'améliorer le suivi des engagements de l'association à l'égard des fonds reçus, en vue d'identifier les éventuels produits différés rattachés à des activités ultérieures à l'exercice comptable de l'encaissement.

(ii) Contrairement aux dispositions de l'article 40 du décret-loi n°2011-88 l'association ENDEAVOR TUNISIA ne tient pas le registre des délibérations des organes de direction de l'association.

(iii) Contrairement aux dispositions de l'article 41 du décret-loi n°88-2011 l'association ENDEAVOR TUNISIA n'a pas procédé à la publication des aides, dons et donation reçues de l'étranger dans l'un des médias écrits et sur le site électronique de l'association et n'a pas procédé à l'information du secrétaire général du gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception desdits aides, dons et donation.


Wassim TURKI
Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

Tunis, le 11 Mai 2022


AWT
AUDIT & CONSEIL
Abdelhamid Ibn Badis, Balvédère 1002 - Tunis
Tél: 71 780 096 - Fax: 71 780 173
N° 310356/A/A/M/000



Association ENDEAVOR TUNISIA

ETATS FINANCIERS

EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

Montants exprimés en Dinars Tunisiens

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Chiffres exprimés en dinars)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	297 779	129 677
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants		24 789	10 771
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	5 739	3 126
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		328 307	143 574
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	3.3	58 776	49 953
Fournisseurs et comptes rattachés	3.4	12 631	12 922
Provisions		-	-
Apports reportés	3.5	-	-
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des Passifs		71 407	62 875
ACTIFS NETS			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		5 739	3 126
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédents ou déficits reportés		77 573	178 788
Excédents ou déficits de l'exercice		173 588	(101 215)
Total des Actifs Nets	3.6	256 900	80 699
Total des Passifs et Actifs Nets		328 307	143 574

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES AU 31 DECEMBRE 2020
 (Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS			
Cotisations des adhérents	4.1	1 650	1 050
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement	4.2	442 786	310 597
Apports non monétaires		-	-
Autres apports	4.3	102 156	-
Produits des placements		2 624	3 854
Quotepart des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		4 178	1 290
Autres gains		0	2
Total des produits		553 394	316 792
CHARGES			
Charges de personnels	4.4	344 484	369 887
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		4 178	1 290
Autres charges courantes	4.5	31 126	46 811
Charges financières nettes		-	-
Autres pertes		18	20
Total des charges		379 806	418 008
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		173 588	(101 215)
Effet modification comptable		-	-
EXCEDENT(DEFICIT) des produits sur les charges		173 588	(101 215)

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
 (Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents		1 650	1 050
Encaissement des revenus des activités et des manifestations		-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement		449 577	313 109
Encaissements d'autres revenus et apports		104 780	3 854
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		(17 595)	(36 940)
Décaissements des rémunérations versées au personnel		(197 828)	(212 842)
Autres décaissements des activités courantes		(165 691)	(156 009)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>		174 893	(87 778)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition immobilisations		(6 791)	(2 513)
Encaissement sur cession immobilisations		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(6 791)	(2 513)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		-	-
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement apports affectés à immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Décaissement suite au remboursement d'emprunts		-	-
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-	-
Variation de trésorerie		168 102	(90 291)
Trésorerie au début de l'exercice		129 677	219 967
Trésorerie à la clôture de l'exercice		297 779	129 677

NOTES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020 Montants exprimés en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association « ENDEAVOR TUNISIA » est une association à but non lucratif créée en 2017 et régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 portant l'organisation des associations.

L'association a pour objet de :

- La mobilisation et l'animation du réseau dans un esprit d'échange de collaboration et participation ;
- L'organisation de conférences, séminaires réunions de travail, manifestations ou toutes initiatives pouvant servir au développement de l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise et aider à la réalisation des objectifs de l'association ;
- L'identification des entrepreneurs afin de sélectionner les candidats avec les entreprises à fort potentiel de croissance, les plus innovants et les plus prometteurs pour devenir des futurs leaders ;
- Le développement d'un réseau local d'entrepreneurs à fort potentiel afin d'échanger les expériences et les meilleures pratiques.
- Tout autre moyen non prévu par les présents statuts, mais de nature à favoriser les buts de l'Association, à condition qu'ils aient été préalablement approuvés par le comité directeur.

Mr. Ismail MABROUK: Président

Mr. Mohamed Elyes BEN RAYANA: Vice-Président

Mr. Sami BEN ROMDHANE : Secrétaire Général

Mme Rym BAOUENDI : Trésorier

Mr. Mehdi TAMARZISTE : Membre

Mr. Mehdi HOUAS : Membre

Mr. Sofiène HAJ TAIEB: Membre

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Système Comptable des Entreprises, par application des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables de base telles que définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel Comptable et notamment la norme comptable n°45 relatives aux Associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'unité monétaire ;

- Convention de la périodicité ;
- Convention du cout historique ;
- Convention de la réalisation du revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative ;
- Convention de prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice 2020 couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs adoptés pour l'élaboration des états financiers de l'association de l'office de l'élevage et des pâturages sont les suivants :

POSTES D'ACTIFS :

2.1 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par l'association. Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.2 Placements et autres actifs financiers :

Ce poste comprend les placements à court terme qui n'ont pas été classés parmi les liquidités et équivalents de liquidités, acquis par l'association comme emploi de ses ressources ou reçus à titre d'apport.

2.3 Autres actifs courants :

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

2.4 Créances et comptes rattachés :

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'association.

2.5 Stocks de fournitures et autres approvisionnements :

Ce poste comprend les éléments d'actifs consommés dans le cadre des activités courantes, acquis ou faisant l'objet d'apports.

2.6 Autres actifs non courants :

Ce poste comprend les actifs non courants ne pouvant pas être classés parmi les actifs immobilisés.

2.7 Immobilisations corporelles :

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'association. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'association et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

L'amortissement est pratiqué linéairement selon les durées suivantes :

Mobiliers de bureaux	10 ans
Matériels informatiques	3 ans

POSTES DE PASSIFS ET D'ACTIFS NETS :

Le contenu des postes et sous postes présentés dans les passifs et actifs nets de l'état de la situation financière des associations est défini comme suit :

PASSIFS :**2.8 Concours bancaires et autres passifs financiers :**

Ce poste comprend les découverts bancaires accordés à l'association ainsi que les échéances à moins d'un an sur les passifs non courants et les emprunts contractés pour financer l'activité courante.

2.9 Autres passifs courants :

Ce poste comprend les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes d'attente et les comptes de régularisation des produits et charges.

2.10 Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste comprend les dettes fournisseurs et les dettes rattachées relatives à l'acquisition, à crédit, de biens ou services.

2.11 Provisions :

Ce poste comprend toutes les provisions destinées à couvrir les risques et charges identifiés découlant des obligations inhérentes à l'activité de l'OSBL.

2.12 Apports reportés :

Ce poste comprend les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.13 Autres passifs non courants :

Ce poste comprend les éléments de passifs à long terme qui ne sont pas classés dans les autres postes de passifs.

ACTIFS NETS :**2.14 Dotations :**

Ce poste comprend les apports affectés que l'association est tenue de maintenir en permanence, en vertu d'une affectation d'origine externe. Lorsque ces fonds sont placés, le produit des placements est soit constaté dans ce poste soit constaté en résultat conformément à la volonté du donateur.

2.15 Apports affectés à des immobilisations :

Ce poste comprend les apports sans droit de reprise effectués par les adhérents ou tout autre pourvoyeur de fonds autres que le pouvoir public et finançant les actifs non courants : Immobilisations corporelles et incorporelles qu'elles soit amortissables ou non amortissables.

2.16 Subventions d'investissement :

Ce poste comprend les subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables. Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'association et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles doivent être traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

2.17 Autres actifs nets :

Ce poste comprend les apports, autres que les dotations, les apports des adhérents et les subventions d'investissement.

2.18 Excédents et déficits reportés :

Ce poste comprend les excédents ou déficits des exercices antérieurs ou une partie de ces excédents ou déficits, dont l'affectation a été renvoyée par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice ou des exercices précédents ainsi que les excédents ou déficits des exercices antérieurs en attente d'affectation.

2.19 Excédent ou Déficit de l'exercice :

Ce poste exprime la performance de l'association. Il est constitué par la différence entre les comptes de produits et les comptes de charges de l'exercice.

POSTES DE PRODUITS :**2.20 Cotisations des adhérents :**

Il s'agit de toutes les sommes versées par les adhérents de l'association à titre de cotisations au cours de l'exercice.

Le droit de cotisation annuel est fixé à 80 dinars.

2.21 Revenus des activités et manifestations :

Ce poste comprend, notamment les recettes réalisées par l'association à partir :

- Des droits d'inscription ou de participation ou de sponsorship des manifestations, colloques, séminaires ou autres événements organisés par l'association. Ces recettes peuvent être présentées nettes des charges s'y rattachant.
- De la vente de biens (marchandises, objets...) et de services (études...).

2.22 Subventions de fonctionnement :

Il s'agit de toutes les sommes reçues en numéraire et représentant une aide publique à l'association destinées à financer ses activités courantes.

2.23 Apports non monétaires :

Ce poste comprend, notamment les contributions en nature (biens et prestations de services) destinées à être consommées au cours de l'activité courante et dont la valeur est déterminée de façon fiable.

2.24 Autres apports :

Ce poste comprend, notamment les apports affectés à des charges de l'exercice et les sommes versées par les adhérents et qui dépassent le montant légal ou statutaire de la cotisation ainsi que les apports qui ne sont liés à aucune charge et qui ne répondent pas à la définition d'un apport affecté ou d'une dotation.

2.25 Produits des placements :

Ce poste comprend les produits des placements sous forme, notamment, d'intérêts et de dividendes.

POSTES DE CHARGES :**2.26 Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements :**

Ce poste comprend les achats nets de la variation des stocks des articles et produits acquis et entrant dans le cadre des activités courantes de l'association.

2.27 Charges de personnel :

Ce poste comprend les frais de personnel, dont les salaires et traitements, les charges sociales et les impôts et taxes liés aux frais du personnel.

2.28 Autres charges courantes :

Ce poste comprend toutes les autres charges encourues par l'OSBL pour la réalisation de son activité courante, telles que les services extérieurs et les impôts et taxes.

3. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**3.1 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Banque BIAT	297 779	129 677
Total	297 779	129 677

3.2 Immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Equipements du bureaux	869	869
Matériels informatiques	9 971	4 153
Valeur brute	10 840	5 022
Amortissements	(5 101)	(1 896)
Valeur nette	5 739	3 126

(i) Voir annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations et des amortissements.

3.3 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Receveur de finance	34 672	29 368
CNSS	23 428	16 947
Personnel rémunérations dues	408	3 480
Autres compte débiteurs créditeurs divers	268	158
Total	58 776	49 953

3.4 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fournisseurs d'exploitation	3 131	5 772
Fournisseurs facture non parvenue	9 500	7 150
Total	12 631	12 922

3.6 Actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	01/01/2020	Subvention	Résorption subvention	Résultat	31/12/2020
Apports affectés à des immobilisations	3 126	6 791	(4 178)	-	5 739
Autres Actifs nets	-	-	-	-	-
Excédents ou déficits reportés	-	-	-	-	-
Total Actifs nets avant résultat de l'exercice	3 126	6 791	(4 178)	-	5 739
Excédent exercice 2017	93 481	-	-	-	93 481
Excédent exercice 2018	85 307	-	-	-	85 307
Déficit exercice 2019	(101 215)	-	-	-	(101 215)
Excédent exercice 2020	-	-	-	173 588	173 588
Total des actifs nets	80 699	6 791	(4 178)	173 588	256 900

4. NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES**4.1 Cotisations**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 650 dinars au 31/12/2020 contre 1 050 dinars au 31/12/2019.

4.2 Subvention de fonctionnement

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>
Ismail Mabrouk Membre CoDir Fondateur	188 850
Mehdi Tamarziste Membre CoDir	51 540
Rym Baouendi Membre CoDir	98 640
Karim Jouini Entrepreneur (Expensya)	26 928
Karim Jouini Entrepreneur (Expensya)	13 344
Karim Beguir Entrepreneur (InstaDeep)	21 300
Nadhém Boudoukhane Entrepreneur (Carthage LLC)	28 500
Ramla Jarrar & Firas Jabnoun Entrepreneur (Mass Analytics)	20 475
Subvention d'investissement	(6 791)
Total	442 786

4.3 Autres apports

Le solde de cette rubrique correspond à des prestations de service de la société Deloitte dans le cadre du contrat conclu le 29/12/2019, pour Mission de Promoting Innovative Entrepreneurship.

4.4 Charges de personnel

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Salaires	294 506	316 224
Cotisation de sécurité sociale	49 978	53 663
Total	344 484	369 887

4.5 Autres charges courantes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fournitures de bureau et achats consommés	16 217	9 528
Missions et réceptions	3 751	24 908
FOPROLOS	2 945	3 162
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 079	7 774
Publicité, publication et relations publiques	1 000	1 260
Entretien et réparation	972	-
Frais et commissions bancaires	138	172
Divers	24	7
Total	31 126	46 811

ASSOCIATION ENDEAVOR TUNISIA
TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
AU 31 DECEMBRE 2020

LIBELLE	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			VNC	
	01/01/2020	Acquisition	31/12/2020	01/01/2020	Dotation	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2019
Logiciels	-	973	973	-	973	973	-	-
Total Immobilisations Incorporelles	-	973	973	-	973	973	-	-
Mobiliers de bureaux	869	-	869	568	43	611	258	301
Matériels informatiques	4 153	5 818	9 971	1 328	3 162	4 490	5 481	2 825
Total Immobilisations corporelles	5 022	5 818	10 840	1 896	3 205	5 101	5 739	3 126
TOTAL	5 022	6 791	11 813	1 896	4 178	6 074	5 739	3 126